

CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

- 01.- PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 SEPTEMBRE 2019 - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

- 02.- CONSEIL COMMUNAL - Sections permanentes - Composition - Modifications.**

La Tutelle a, en date du 18 octobre 2019, approuvé les modifications du R.O.I. du Conseil communal portant notamment sur la mise en concordance des articles 48 et 49 relatifs à la répartition des sièges dans les Sections permanentes et/ou spéciales par l'application de la Clé d'Hondt. Vu le caractère exécutoire du règlement, elle sollicite la mise en application de la clé dès la prochaine séance du Conseil communal, à savoir celle du 25 novembre.

En conséquence, il y a lieu de proposer au Conseil de modifier la composition de ses Sections permanentes de la manière suivante (pour rappel, le président fait partie du quota de son groupe politique) :

P.S. : 4 membres;

M.R. : 2 membres;

N.V. : 1 membre;

C.D.H. : 1 membre;

ECOLO : 1 membre.

- 03.- DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Création de rue - Rue Marie-Christine Pironnet - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Suite à la création d'un nouveau lotissement, il y a lieu de dénommer la rue desservant celui-ci. Le Cabinet de Madame la Bourgmestre, en collaboration avec le service de l'Egalité des Chances et en accord avec les services consultés, propose d'attribuer le nom "Rue Marie-Christine Pironnet" à cette nouvelle voirie.

- 04.- DENOMINATION DE VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Création de rue - Rue Octavie Masson - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Suite à la création d'un nouveau lotissement, il y a lieu de dénommer la rue desservant celui-ci. Le Cabinet de Madame la Bourgmestre, en collaboration avec le service de l'Egalité des Chances et en accord avec les services consultés, propose d'attribuer le nom "Rue Octavie Masson" à cette nouvelle voirie.

05.- DENOMINATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Création de rue - Rue Marie Mineur - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Suite à la création d'un nouveau lotissement, il y a lieu de dénommer la rue desservant celui-ci. Le Cabinet de Madame la Bourgmestre, en collaboration avec le service de l'Egalité des Chances et en accord avec les services consultés, propose d'attribuer le nom "Rue Marie Mineur" à cette nouvelle voirie.

06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 19.6) - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 19.5.

7 rues supplémentaires sont également révisées.

07.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite - Chaussée de Theux n° 76 - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite va être créé Chaussée de Theux à proximité du numéro 76.

La police a émis un avis favorable ainsi que le Directeur des Ponts et Chaussées de Verviers en charge des voiries régionales.

Points n° 8 à 13 : Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur les différents points repris à l'ordre du jour des Intercommunales

08.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires", S.C.R.L. - Assemblée générale du 20 décembre 2019 - Ordre du jour - Désignation de scrutateurs - Procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires et extraordinaire du 14 juin 2019 - Plan financier : budget 2020 et plan triennal 2020-2021-2022 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

09.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale du 27 novembre 2019 - Ordre du jour - Procès-verbal de la dernière Assemblée générale - Plan stratégique et financier 2020/2022 : actualisation - Démission et nomination d'administrateurs - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

- 10.- **INTERCOMMUNALES - Neomansio, S.C.R.L. - Assemblée générale du 19 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2020-2021-2022 : examen - Propositions budgétaires pour les années 2020-2021-2022 : examen - Lecture du procès-verbal - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 11.- **INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale du 12 décembre 2019 - Ordre du jour - Présentation des nouveaux produits et services - Présentation du plan stratégique 2020-2022 - Présentation du budget 2020 et grille tarifaire 2020 - Désignation d'un administrateur représentant les C.P.A.S. - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 12.- **INTERCOMMUNALES - ECETIA Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale du 17 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2020-2021-2022 - Démission et nomination d'administrateurs - Lecture du procès-verbal en séance - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 13.- **INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Assemblée générale du 10 décembre 2019 - Ordre du jour - Plan stratégique 2019-2022 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**

Points n° 14 & 15 : Ces modifications budgétaires sont justifiées par la nécessité d'ajuster le montant des allocations aux factures encore attendues. Ces modifications n'ont aucune conséquence sur l'intervention communale ni à l'ordinaire ni à l'extraordinaire.

- 14.- **CULTES -**
- a.- Eglise Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste -
 - b.- Eglise Saint-Bernard -
 - c.- Eglise Saint-Joseph (Verviers) -
 - d.- Eglise Saint-Joseph (Manihant) -
 - e.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption -
 - f.- Eglise Saint-Remacle -
 - g.- Eglise protestante (Hodimont) -
- Budgets 2019 - Modifications budgétaires n° 1 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**
- 15.- **CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Budget 2019 - Modifications budgétaires n° 2 - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**

M. AYDIN

- 16.- **GESTION LOCATIVE DES BIENS COMMUNAUX - Crapaurue n° 160, 3ème étage - Bail d'un an - Adoption - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.**

Le Collège vous propose d'approuver le contrat de bail proposé pour la location de l'appartement du 3ème étage de l'immeuble sis en Crapaurue 160 à M. Mohaddab Eddine Mohamed.

Décision du Collège communal du 12 novembre 2019 :Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 novembre 2019 (avis de Section).

M. DEGEY

- 17.- **GESTION IMMOBILIERE - Rue du Collège n° 30 - Appartement n° 1 (côté droit) - Acquisition - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Projet d'acte d'acquisition au profit de la Ville du dernier des 10 appartements de l'immeuble rue du Collège n°30 (prix d'acquisition de 144.000 €).

Décision n°4361 du Collège communal en sa séance du 5 novembre 2019 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 18.- **BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Carl Grün - Démolition de deux classes et construction de deux classes avec salle de sport - Lot 3 : Abords - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Suite à la publication d'un avis de marché en procédure ouverte, aucune offre n'a été reçue pour le lot 3 relatif à l'aménagement des abords et il est donc relancé en procédure négociée sans publication préalable.

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable.

Estimation de 56.412,95 € TVA comprise à imputer sur l'allocation 720/724-52 (20190048) financée par emprunt et subsides PPT.

Décision n°4367 du Collège communal en sa séance du 5 novembre 2019 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 19.- **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE - Sécurisation des bâtiments - Remise en état des installations électriques - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable.

Estimation de 119.064,50 € TVA comprise à imputer sur l'allocation 734/724-52 (20190011) financée par emprunt et subsides UREBA.

Décision n°4371 du Collège communal en sa séance du 5 novembre 2019 : Soumettre au Conseil communal – Renvoyer préalablement à la Section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 20.- **ECLAIRAGE PUBLIC - Charte "Eclairage public" et "Service Lumière" proposés par Ores Assets - Adhésion - Décision - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Décision n° 4535 du Collège communal en sa séance du 12 novembre 2019 : Inscrire le point à l'ordre du jour du Conseil communal du 25 novembre 2019 (avis de la Section).

M. CHEFNEUX

- 21.- **BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi d'un subside numéraire - Société royale de Chant "L'Emulation", A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.**

Fondée en 1855, la Société royale de chant L'Emulation est la plus ancienne société culturelle vervétoise. Cet ensemble vocal composé de 70 choristes qui défend la réputation musicale de la cité lainière un peu partout en Belgique et en Europe, se produit principalement dans des œuvres classiques. Son prochain concert se tiendra le 7 décembre prochain à la Chapelle St Lambert où l'Emulation se produira en compagnie du chœur La Cigale.

Vu l'intérêt que constitue cet ensemble vocal en terme de rayonnement culturel pour la Ville de Verviers, le Collège propose d'apporter son soutien à la Société royale de Chant l'Emulation via un subside de 250 € à charge de l'allocation 762/33230-02 « subsides culturels divers ».

MME LAMBERT

- 22.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. "Un autre Regard" - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.**

Un autre regard A.S.B.L. a demandé son adhésion à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA).

L'A.S.B.L. a pour but de venir en appui aux structures existantes pour les jeunes aveugles et malvoyants, défavorisés et en âge scolaire. Plus largement, l'A.S.B.L. se veut ouverte à toute personne en situation de handicap.

- 23.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Centre d'Education Populaire André Genot (CEPAG), A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.**

Le CEPAG A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de réaliser le programme d'activités 2019 à destination des affiliés (voyage à but culturel, conférences, ciné-débat...).

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 400,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 200,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

- 24.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Plate-forme de Soins palliatifs de l'Est francophone, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.**

La Plate-forme de soins palliatifs de l'Est francophone A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir l'achat ou l'entretien de matériel spécifique ainsi que la formation continuée du personnel.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 500,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 250,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

- 25.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Le Serac, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.**

L'A.S.B.L. le Serac sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir la diffusion d'un outil de communication (vidéo documentaire) destiné à favoriser l'égalité des chances et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 500,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 250,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

26.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Unité scout "Les Copains" de Mangombroux - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'unité scout "Les Copains" de Mangombroux sollicite l'aide financière de la Ville afin de soutenir l'organisation d'un camp scout adapté aux personnes en situation de handicap (installations et activités adaptées).

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 500,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 250,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

27.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Amonsoli, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'A.S.B.L. AMONSOLI sollicite l'aide financière de la Ville afin de permettre la poursuite de son projet de soutien à la parentalité (réseau d'échanges et d'information, matinées rencontre/débat...).

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 300,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 150,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

28.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Centre Femmes/Hommes Verviers, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

Le Centre Femmes/Hommes Verviers A.S.B.L. sollicite l'aide financière de la Ville afin de permettre l'organisation d'une rencontre/débat avec projection de film sur le thème de la prostitution des petites filles dans la région des mines d'or au Pérou.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 600,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 300,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

29.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Projtetvous, A.S.B.L. - Mesures de contrôle financier - Comptes 2018 et budget 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

Conformément à la convention de subsides passée entre la Ville et l'A.S.B.L. « PROJTETVOUS » et suivant les dispositions légales en la matière, les comptes 2018 et le budget 2019 de l'A.S.B.L. ont été rentrés à la Ville pour prise d'acte ainsi que le rapport d'activité 2018 en vue de leur approbation par le Conseil Communal.

M. LOFFET

30.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Centre public d'Action sociale (C.P.A.S.) - Fin de la convention - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 22 octobre 2019, propose au Conseil communal de mettre fin, à la date du 31 décembre 2019, à la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.).

- 31.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Centre public d'Action sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.) - Fin de la convention - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège communal, en séance du 22 octobre 2019, propose au Conseil communal de mettre fin, à la date du 31 décembre 2019, à la convention de mise à disposition de personnel au sein du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) (D.U.S.).

- 32.- **PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - Centre culturel de Verviers (C.C.V.), A.S.B.L. - Modification - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège communal, en séance du 12 novembre 2019, propose au Conseil communal de modifier, à la date du 1er janvier 2020, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.S. « Centre Culturel de Verviers » (C.C.V.).

- 33.- **EMPRUNTS COMMUNAUX - Marché public conjoint 2020 - Droit de tirage pour financer les dépenses extraordinaires de la Ville, du C.P.A.S., de la Zone de Police "Vesdre", de la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" et de la R.C.A. "Synergis" - Fixation des conditions d'emprunts - Accord de principe - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège propose au Conseil Communal de Donner un accord de principe sur le projet de cahier spécial des charges N°01/2020. De transmettre le projet de cahier spécial des charges pour approbation aux Conseils de l'Action sociale de Verviers, de Police, de la Zone de secours et au Conseil d'Administration de la RCA, en leur demandant de se prononcer sur les conditions d'emprunts et de soumettre pour approbation au prochain conseil le cahier spécial des charges n°01/2020.

- 34.- **EMPRUNTS COMMUNAUX 2020 - Marché public conjoint 2020 - Convention entre la Ville, le C.P.A.S., la Zone de Police "Vesdre", la R.C.A. "Synergis" et la Zone de Secours "Vesdre-Hoëgne & Plateau" - Projet - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Le Collège propose au Conseil Communal de donner un accord de principe sur le projet de convention conjointe et le transmettre à l'approbation du prochain conseil communal et de transmettre le projet de convention pour approbation aux Conseils de l'Action sociale de Verviers, de Police, du Conseil d'Administration de la RCA et du Conseil de la Zone de Secours, en leur demandant de se prononcer.

- 35.- **ADMINISTRATION COMMUNALE - Perception par REPROBEL d'un forfait de 13,30 € par membre du personnel administratif (ETP) pour la protection d'œuvres (photocopies et impressions) - Convention individuelle à signer par la Ville - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

Il est proposé au Conseil communal d'adopter une convention avec la société REPROBEL suivant les dispositions légales permettant à la Ville de verser une rétribution couvrant les droits d'auteurs et d'édition. Cette convention concerne l'utilisation par les services administratifs de copies et d'impressions d'ouvrages protégés par des droits d'auteurs et/ou d'éditeurs. Ces copies et ces impressions après téléchargements représentent un manque à gagner qui est ainsi compenser.

36.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur l'enregistrement d'une demande de changement de prénom - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal d'ajouter à la liste des demandes soumises au tarif réduit (49 € au lieu de 490 €), telles que définie par le règlement-redevance, celles qui concernent la simple correction orthographique du prénom.

37.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau tarif de taxes conformément aux maxima recommandés par le circulaire de la Région wallonne relative au budget 2020. Désormais, il y aura une taxe de 15 euros pour la délivrance des documents répétitifs et 25 € pour les documents sans caractère répétitif.

38.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance pour prêt de matériel à des organismes publics ou privés ou aux particuliers - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal d'adopter un nouveau règlement-redevance, en ayant revu la liste des éléments susceptibles d'être prêtés, avec un tarif adapté en fonction notamment des prix du marché.

39.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance pour la délivrance de documents administratifs à caractères spéciaux - délivrance de passeports selon une procédure d'urgence - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal de renouveler le règlement-redevance relatif aux passeports délivrés en urgence en adoptant le tarif (25 € au lieu de 10 €) suivant la circulaire de la Région wallonne relative au budget 2020.

40.- ANIMATION - Gestion des prêts de matériel - Modification du règlement - Adoption - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

En séance du 1er Octobre 2019, le Collège communal a décidé de faire payer les prêts de matériel, à l'exception des services communaux et de ses entités et des promoteurs de manifestations organisées sous le patronage de la Ville de Verviers dans le cadre d'une convention spécifique de partenariat approuvée par le Conseil communal, soit d'un soutien direct des Echevinats

de la Ville en exécution des délégations en vigueur, limité à cinq prêts par Echevinat et par an. Nous soumettons dès lors, le règlement d'administration intérieure relatif au prêt de matériel modifié, à l'adoption de votre Assemblée.

Décision COL N° 4290 du 22 octobre 2019.

MME BELLY

41.- ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ORDINAIRE - Lettre de mission - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

Le Décret du 2 février 2017 fixant le statut des directeurs précise en ses articles 30 et 31 les objectifs de la lettre de mission.

En effet, dès l'entrée en fonction d'un directeur, le PO lui confie une lettre de mission dans laquelle il y spécifie les missions du directeur et les priorités qui lui sont assignées en fonction des besoins de l'établissement au sein duquel le directeur est affecté.

Préalablement, le PO se doit de soumettre un projet à la Commission Paritaire Locale de l'Enseignement (COPALOC).

La COPALOC n'a émis aucune réserve sur ladite lettre de mission que vous trouverez en annexe.

42.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Organisation - Fixation des normes d'encadrement pour l'année 2019-2020.

On entend par élève régulièrement inscrit aux écoles communales maternelles l'enfant qui est âgé d'au moins 2 ans 1/2 au 30 septembre, présent dans la même école pendant 8 demi-jours au moins répartis sur 8 journées à condition que l'inscription n'ait pas été retirée à la fin du mois de septembre.

La population scolaire aux écoles communales maternelle au 30 septembre 2019 réunissant ces conditions permet l'ouverture de 41,5 classes maternelles et donc l'engagement de l'équivalent en personnel qui, pour rappel, est entièrement subsidié et ce du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

43.- JEUNESSE - Salle de blocus - Règlement d'ordre intérieur - Adoption - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

Une salle de blocus située rue Thier Mère Dieu est mise à disposition des étudiants du supérieur lors des périodes de blocus. L'organisation des réservations sera assurée par le service Jeunesse et il convient pour le Conseil d'adopter un ROI qui sera porté à la connaissance de chaque utilisateur.

Décision COL n° 4326 du 22 octobre 2019

M. LUKOKI

44.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - Palancas Negras, A.S.B.L. Belgo-Angolaise - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

L'A.S.B.L. Palancas Negras sollicite l'aide financière de la Ville afin de contribuer au maintien de l'ouverture d'un lieu de convivialité destiné à favoriser la création de liens entre les personnes.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 1.000,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 500,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

45.- BUDGET COMMUNAL 2019 - Octroi de subsides numéraires à des associations - AMONSOLI, A.S.B.L. - Approbation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

L'A.S.B.L. AMONSOLI sollicite l'aide financière de la Ville afin de contribuer à l'organisation de la Journée de la Diversité culturelle, destinée à favoriser le vivre ensemble et valoriser l'interculturalité.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 300,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 150,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

MME LA BOURGMESTRE

46.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

4140 B. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Procès-verbal de la réunion de concertation Ville/C.P.A.S. du 24 septembre 2019 - Prises d'acte;

4193 B. ACCUEIL EXTRASCOLAIRE - Rapport d'activités 2018-2019 et plan d'action 2019-2020;

4273 B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une puéricultrice, dans le cadre du congé parental;

4274 B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration, dans le cadre du congé parental;

4280 B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une employée d'administration;

4545 B. VOIRIE - Zone d'artisanat et de services de Gérardchamps - Cession, à titre gratuit, des aménagements des abords de l'Espace Entreprise de Verviers (accès Rue Lejeune), par la SPI à la Ville pour incorporation au domaine public communal.

HUIS CLOS

MME LA BOURGMESTRE

- 48.- **CITOYENS D'HONNEUR DE LA VILLE DE VERVIERS - Mandature 2019-2024 - Désignation des lauréats.**

M. LOFFET

- 49.- **AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - Démission d'une agente de niveau 1 à temps plein, en charge du projet FEDER Eurégio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n° EMR 67.**
- 50.- **AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI - Personnel - Désignation d'un(e) agent(e) de niveau 1 à temps plein, sous le régime du contrat de travail, dans le cadre du projet FEDER pour le projet Euregio Meuse-Rhin - Eyes of the Euregio (EMR-EYES) - Projet n° EMR 67.**
- 51.- **PERSONNEL TECHNIQUE - Mise en disponibilité, pour convenance personnelle, d'une attachée spécifique (architecte) - Prolongation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**
- 52.- **DIRECTION FINANCIERE - Location du rez-de-chaussée de l'Harmonie - Recouvrement des loyers et des frais d'énergies - Autorisation d'ester en justice - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.**

MME BELLY

- 52.- **CONSERVATOIRE DE VERVIERS - Personnel - Désignation dans une fonction de professeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.**
- 53.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Réaffectation provisoire d'une institutrice, dans des emplois vacants.**
- 54.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Réaffectation provisoire d'une institutrice, dans des emplois non vacants.**
- 55.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Fin de mise en disponibilité par défaut d'emploi et réaffectation définitive dans un emploi vacant.**
- 56.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction de maître de psychomotricité, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 57.- **ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 59.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Mise en disponibilité, pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à partir de l'âge de cinquante-huit ans (type D), d'une institutrice.**
- 60.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Interruption partielle de la carrière professionnelle, dans le cadre du congé parental, d'une institutrice - Prise d'acte.**

- 61.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 62.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans des fonctions de maître d'éducation physique, à titre temporaire, dans un emploi vacant.**
- 63.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans des fonctions de maître de morale, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 64.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction d'éducateur, à titre temporaire, dans des emplois vacants.**
- 65.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de maître de religion orthodoxe, à titre temporaire, dans un emploi vacant.**
- 66.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de directeur, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.**
- 67.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans des fonctions d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 68.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans une fonction de kinésithérapeute, à titre temporaire, dans un emploi non vacant.**
- 69.- **ENSEIGNEMENT PRIMAIRE - Personnel - Désignation dans des fonctions de maître d'éducation physique, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**
- 70.- **ENSEIGNEMENT SPECIALISE - Personnel - Désignation dans une fonction d'instituteur, à titre temporaire, dans des emplois non vacants.**